

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CD163

présenté par

Mme Lasserre, M. Millienne, M. Lainé, M. Duvergé, Mme Gallerneau, Mme Luquet et M. Pahun

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« , en particulier de génie écologique et de biomimétisme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'enjeu de mobilisation des acteurs économiques est au cœur des préoccupations de l'opérateur. Il importe que le futur établissement soutienne, de surcroît, les filières de la croissance verte et bleue dans le domaine de la biodiversité, en particulier le génie écologique et le biomimétisme.

Le génie écologique est l'une des filières stratégiques pour la croissance verte. Les entreprises de la filière génie écologique (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs) exercent des activités de préservation et de restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. Ces opérations permettent notamment de bénéficier des services rendus par la nature et de répondre aux objectifs fixés par les politiques environnementales nationales et internationales.

Le biomimétisme est une ingénierie inspirée du vivant qui cherche à tirer parti des solutions et inventions produites par la nature.

Le soutien du futur établissement d'un développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, développant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises.